



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

Voix pour

Abstention

Voix contre

Non-participation au vote

A l'unanimité

Annexe : Tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire le dix-sept septembre deux mille vingt-quatre,
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS,
Maire.

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, M NICOT,
Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, M DOMPEYRE, M PROST,
Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, M SIMEONI, M JOUSSEN,
Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, , M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU,
Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER,
M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS :

Mme GRIMAUD
Mme TAFAT
Mme DEBUISSER
Mme OGGAD
M DJEYARAMANE

POUVOIRS :

Mme GRIMAUD à Mme CONTE
Mme TAFAT à Mme GUILLEMET
Mme DEBUISSER à Mme HUBERT
Mme OGGAD à Mme MESSMER

SECRETARE : Mme Nadyne BELVAUDE

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément aux articles L. 313-1 et L. 313-4 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

La direction des ressources humaines a opéré une réactualisation du tableau des effectifs au regard des résultats des promotions internes, des modifications d'occupation de postes, de la poursuite de l'exécution du plan de recrutement et des postes restés vacants et non remplacés, devant en conséquence être supprimés.

A la suite de ce travail, il est nécessaire de procéder à une actualisation du tableau des effectifs avec la création de 10 postes, et la suppression de 6,1 postes qui ne sont plus pourvus, permettant de s'approcher au plus près des effectifs réellement pourvus.

Il est rappelé que l'avis des représentants du personnel est requis pour les suppressions de postes.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 311-1 et suivants et L. 332-24 et suivants,

Vu le Décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987, portant statut d'emploi, les directeurs généraux des services des communes,

Vu le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le Décret n°92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le Décret n°92-853 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux,

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, fixant le statut particulier du nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs,

Vu le Décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016, modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le Décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021, portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial du 11 septembre 2024,

Vu le tableau des effectifs de la Commune,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer et de supprimer les postes nécessaires au fonctionnement de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le tableau des effectifs au regard des promotions internes de l'année 2024, des modifications d'occupation de postes, des recrutements en cours et des postes supprimés,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade/Emploi	Catégorie	Créations au 01/10/2024	Temps complet / incomplet	Suppressions au 01/10/2024	Total Postes budgétés
Emplois fonctionnels					
Directeur général adjoint des communes de 40 000 à 80 000 habitants	A		100 %	1	4
Totalisation				1	
Filière administrative					
Attaché principal	A		100 %	1	5
Rédacteur	B	2	100 %		28
Totalisation		2		1	
Filière médico-sociale					
Psychologue	A	0	100 %	0,1	0,5
Auxiliaire de puériculture classe supérieur	B	1	100 %		14
Totalisation		1		0,1	
Filière sociale					
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	2	100 %		29
Totalisation		2			
Filière culturelle					
Assistant de conservation principal de 2 ^o classe	B		100 %	1	1
Totalisation				1	
Filière sport					
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	B		100 %	2	3
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	2	100 %		6
Totalisation		2		2	
Filière technique					
Ingénieur en chef hors classe	A		100 %	1	0
Ingénieur	A	1	100 %		5
Agent de maîtrise	C	1	100 %		22
Adjoint technique	C	1	100 %		94
Totalisation		3		1	
Totalisation générale		10		6,1	

Article 2 :

D'adapter le tableau des effectifs au regard de ces créations et de ces suppressions.

Article 3 :

De prévoir la dépense au chapitre 012, nature et code fonctionnel correspondants.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles cedex - <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le Tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 5 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

Conseil Municipal 23 septembre 2024

Tableau des effectifs

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS AU 01/07/2024			MODIFICATION		EFFECTIF AU 01/10/2024		
		POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	CREATION	SUPPRESSION	POSTES BUDGETES APRES MODIFICATION	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Adjoint administratif territorial	C	34	26	8			34	26	8
Adjoint administratif territorial principal de 2° cl.	C	40	40	0			40	40	0
Adjoint administratif territorial principal de 1° cl.	C	42	42	0			42	42	0
Attaché	A	25	24	1			25	25	0
Attaché principal	A	6	3	3		1	5	3	2
Attaché hors classe	A	2	1	1			2	0	2
Rédacteur	B	26	26	0	2		28	26	2
Rédacteur principal de 2° classe	B	8	8	0			8	8	0
Rédacteur principal de 1° classe	B	3	3	0			3	3	0
Total filière administrative		186	173	13	2	1	187	173	14
FILIERE ANIMATION									
Adjoint territorial d'animation	C	88	83	5			88	83	5
Adjoint territorial d'animation principal de 2° cl.	C	11	11	0			11	11	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1° cl.	C	1	1	0			1	1	0
Animateur	B	13	12	1			13	12	1
Animateur principal de 2° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Animateur principal de 1° cl.	B	2	1	1			2	1	1
Total filière animation		116	109	7			116	109	7
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE									
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Total enseignement artistique		1	1	0			1	1	0
EMPLOIS FONCTIONNELS									
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1	1	0			1	1	0
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 heb	A	5	5	0		1	4	3	1
Directeur général des services techniques des communes de 40 à 80.000 hab.	A	1	1	0			1	1	0
Total emplois fonctionnels		7	7	0		1	6	5	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Psychologue de classe normale	A	0,6	0,6	0		0,1	0,5	0,5	0
Psychomotricien	B	0,4	0,4	0			0,4	0,4	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	26	23	3			26	23	3
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	13	13	0	1		14	14	0
Infirmier en soins généraux	A	2	2	0			2	2	0
Infirmier en soins généraux hors classe	A	2	2	0			2	2	0
Puéricultrice	A	1	1	0			1	1	0
Cadre de santé	A	1	1	0			1	1	0
Total filière médico-social		46	43	3	1	0,1	46,9	43,9	3
FILIERE CULTURELLE									
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	1	1	0			1	1	0
Bibliothécaire territorial	A	2	2	0			2	2	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	5	5	0			5	5	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2° cl.	C	3	3	0			3	3	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1° cl.	C	5	5	0			5	5	0
Assistant de conservation	B	5	5	0			5	5	0
Assistant de conservation principal de 2° cl.	B	2	1	1		1	1	1	0
Assistant de conservation principal de 1° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Total filière culturelle		26	25	1		1	25	25	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Brigadier-chef principal	C	29	28	1			29	28	1
Gardien-brigadier	C	20	19	1			20	19	1
Chef de service de police municipale principal de 1° cl.	B	2	2	0			2	2	0
Total filière Police municipale		51	49	2			51	49	2
FILIERE SOCIALE									
Agent social	C	1	1	0			1	1	0
Agent spécialisé principal de 2° cl. des écoles	C	27	26	1	2		29	26	3
Agent spécialisé principal de 1° cl. des écoles	C	9	9	0			9	9	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	2	0			2	2	0
Educateur territorial de jeunes enfants	A	5	5	0			5	5	0
Total filière sociale		44	43	1	2		46	43	3
FILIERE SPORT									
Opérateur A.P.S. principal	C	2	2	0			2	2	0
Educateur territorial des A.P.S	B	4	4	0	2		6	4	2
Educateur territorial des A.P.S principal de 2° cl.	B	1	1	0			1	1	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1° cl.	B	5	3	2			5	3	2

Accusé de réception en préfecture 3
078-217004900-20240923-CM_20240923_00-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Conseil Municipal 23 septembre 2024

Tableau des effectifs

Total filière sport		12	10	2	2	2	12	10	2
FILIERE TECHNIQUE									
Adjoint technique territorial	C	93	92	1	1		94	94	0
Adjoint technique territorial principal de 2° cl.	C	42	42	0			42	42	0
Adjoint technique territorial principal de 1° cl.	C	15	15	0			15	15	0
Agent de maîtrise	C	21	21	0	1		22	22	0
Agent de maîtrise principal	C	25	25	0			25	25	0
Ingénieur	A	4	3	1	1		5	3	2
Ingénieur principal	A	3	2	1			3	2	1
Ingénieur en chef	A	0	0	0			0	0	0
Ingénieur en chef hors cl.	A	1	1	0		1	0	0	0
Ingénieur hors classe	A	1	1	0			1	1	0
Technicien	B	4	4	0			4	4	0
Technicien principal de 2° cl.	B	3	3	0			3	3	0
Technicien principal de 1° cl.	B	4	3	1			4	3	1
Total filière technique		216	212	4	3	1	218	214	4
TOTALISATION		705	672	33	10	6,1	708,9	672,9	36

Document publié sur le [site de la ville](#) le 27/09/2024